

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/068/4.5

Feuillet n° 074

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	50
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Patrick BONIN représente Patrick DELAUGEAS.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Edmond Claude DELPY, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Bertrand CAGNIART

OBJET : RIFSEEP INSTAURE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE – MODIFICATION GROUPE DE FONCTION – RETRAIT DELIBERATION N°2020/140

Par délibération n° 2020/140/4.5 du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé de modifier les délibérations du 10 juillet 2018 et du 5 septembre 2019 afin d'intégrer la fonction de DGS dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021068-DE
Regu le 13/04/2021

Cette délibération a fait l'objet d'observations de la part de M. le Préfet, à savoir : l'absence de consultation du comité technique et l'incohérence des montants du RIFSEEP applicables au cadre d'emploi des attachés. C'est pourquoi, il demande son retrait.

Chaque fonction est rattachée à un groupe de fonction selon le grade et la fonction exercée. La fonction de DGS a été classée dans le groupe de fonctions 3 par délibération du 15 décembre 2020. Or, il s'avère que le groupe concerné est le groupe de fonction n° 2. Aux vus de ces rectifications, le Comité technique a été saisi et a émis un avis favorable le 26 mars 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

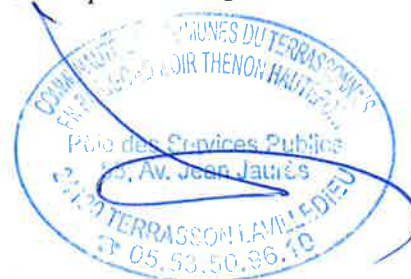
- De **RETIRER** la délibération n°2020/140 du 15 décembre 2020,
- De **CREER** un Groupe 2 correspondant à la fonction de directeur général des services comme suit :

GROUPE	FONCTIONS	Montant <u>maximum</u> annuel de référence IFSE	Montant maximum annuel de référence CIA
A2	Directeur général des services	32 130€	5 670€

- **D'instaurer** l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu de la prime par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues dans la délibération du 10 juillet 2018.
- **De prévoir** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 08/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE
024-200041150-20210331-DE2021068-DE
Regu le 13/04/2021